

Nouveau round de pourparlers entre les pays du bassin du Nil

ARIB News, 16/03/2010 – Source Al-Ahram Un nouveau round de négociations entre les ministres de l'eau des pays du bassin du Nil aura lieu le 14 avril à Charm El Cheikh, en Egypte, dans la perspective d'un accord sur le partage des eaux du fleuve. Ce round sera précédé d'une réunion d'experts des pays concernés qui doivent préparer un "accord global" sur l'exploitation des eaux du fleuve, selon le ministre égyptien des ressources en eau et de l'irrigation, Nasreddine Allam. Tout en reconnaissant l'existence de divergences de vues, le ministre a indiqué que cette réunion a pour objectif de d'aplanir les obstacles entravant la conclusion de cet accord. L'accent sera mis sur les points en suspens concernant l'accord cadre et les mesures transitoires pour la création d'un commissariat régional des pays du bassin du Nil. Lors d'une réunion en août 2009 à Alexandrie, les ministres de l'eau des dix pays du Bassin du Nil avaient accordé six mois aux comités technique et juridique pour élaborer une formule de compromis sur les points de discorde entre les Etats en aval et en amont du fleuve. Les pays du Nil, fleuve qui prend naissance ou traverse le Burundi, le Rwanda, la République démocratique du Congo, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, l'Ethiopie, l'Erythrée, le Soudan et l'Egypte, ne se sont pas mis d'accord sur l'identification d'un cadre juridique et institutionnel pour un nouveau partage des eaux, en dépit de nombreuses réunions ministérielles durant les sept dernières années. Selon les responsables égyptiens, "il n'est guère en question pour l'Egypte de permettre que son quota soit réduit". Pour eux, "les pays d'Afrique Centrale, qui pourraient tirer meilleur profit de leurs précipitations, disposent d'autres ressources en eau qui sont "plus que suffisantes, surtout si elles sont bien gérées". L'Egypte et le Soudan réclament le respect de leurs droits historiques alors que les autres pays souhaitent un amendement de l'accord de 1929 signé entre l'Egypte et la Grande-Bretagne signataire au nom de ses colonies africaines arrosées par le Nil, qui accordait au Caire un droit de veto sur les projets construits en amont. Pour l'Egypte, pays d'embouchure et comptant exclusivement sur le fleuve en tant que ressource en eau et fondement de son économie, tout projet de barrage devrait tenir compte de ses besoins. En 1959, le Soudan et l'Egypte se sont fixés bilatéralement des quotas d'eau qui représentent ensemble 87% du débit du fleuve. Après les indépendances en Afrique des litiges ont surgi entre plusieurs pays du Nil bleu, ou Haut Nil, qui jugent "injustes" les traités anciens et demandent un nouvel accord de "répartition plus équitable" des eaux, afin de pouvoir construire des barrages et développer des projets d'irrigation.